

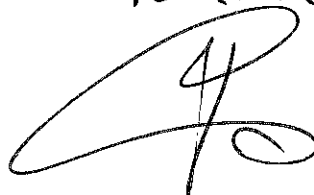
Département de la Moselle

LANEUVILLE-EN- SAULNOIS

CARTE COMMUNALE

Document annexé à la délibération du 18 mai 2007

le Maire



1

rapport de présentation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LES DONNEES DE BASE	7
1.1. LE TERRITOIRE COMMUNAL	7
1.1.1. <u>Situation administrative</u>	7
1.1.2. <u>Situation géographique</u>	7
1.1.3. <u>Voies de communication</u>	7
1.2. MILIEU HUMAIN	8
1.2.1. <u>Historique de la commune</u>	8
1.2.2. <u>Démographie</u>	8
Population totale	8
Evolution de la population	8
Ménages	9
Pyramides des âges	10
1.2.3. <u>Activités</u>	11
Taux d'activité	11
Caractéristique de la population active	12
Population ayant un emploi et un lieu de travail	12
Activités sur LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	13
1.2.4. <u>Village et habitat</u>	13
Evolution des logements par type de résidence	13
Age des logements	13
Eléments de confort	14
Types de logements	14
Nombre de pièces	14
Statut d'occupation	15
Bâti et urbanisme	15
1.2.5. <u>Services et équipements</u>	19
Services publics et privés	19
Equipements scolaires	19
Equipements sportifs et culturels	19
Transport et déplacement	19
Assainissement	19
Alimentation en eau potable	20
Protection incendie	20
Traitement des déchets	20
1.2.6. <u>Patrimoine communal</u>	20
1.3. ELEMENTS PHYSIQUES	22
1.3.1. <u>Topographie</u>	22
1.3.2. <u>Géologie</u>	22
1.3.3. <u>Eaux</u>	25
Hydrologie : les eaux superficielles	25
Hydrogéologie : les eaux souterraines	27

1.4. MILIEUX NATURELS	28
1.4.1. <u>Milieux biologiques</u>	28
Flores	28
Faune	28
1.4.2. <u>Sites d'intérêt écologique</u>	28
1.4.3. <u>Paysage</u>	31
1.5. UTILISATION DU SOL	33
1.5.1. <u>Agriculture</u>	33
1.5.2. <u>Sylviculture</u>	33
1.5.3. <u>Richesses naturelles</u>	33
2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT	34
2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE	34
2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE	34
3. CONCLUSION	34

DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

1.	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	36
1.1	CONTRAINTES AGRICOLES	36
1.2	CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....	37
2.	CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE.....	37
3.	ENJEUX COMMUNAUX.....	38
4.	DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	39

INTRODUCTION

Suivant l'article R 124-2 (décret du 27 mars 2001), le rapport de présentation :

1) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121.1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Article L.121.1 (loi du 13 décembre 2000). Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

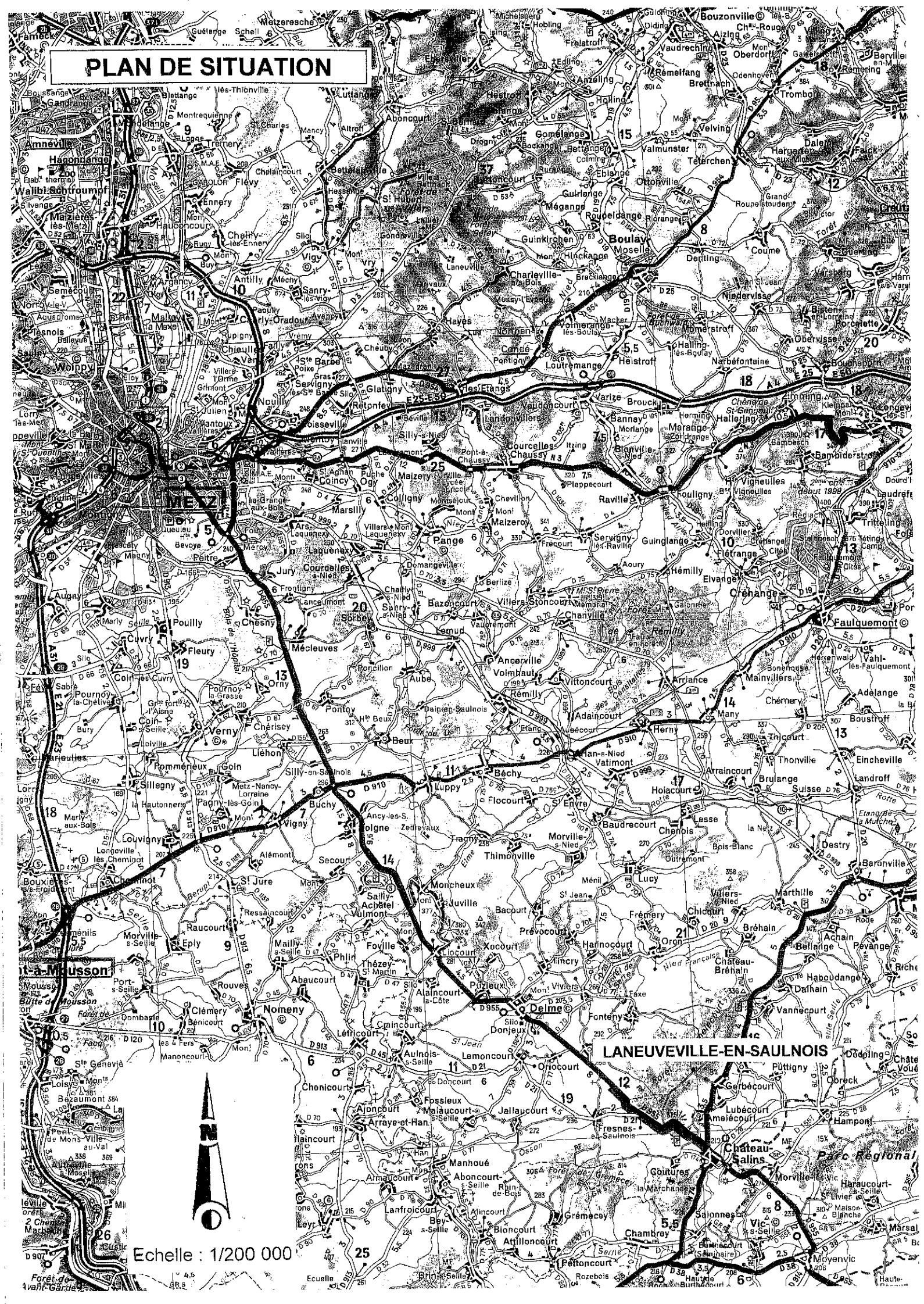
1) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'espace rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**PREMIERE PARTIE
ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION

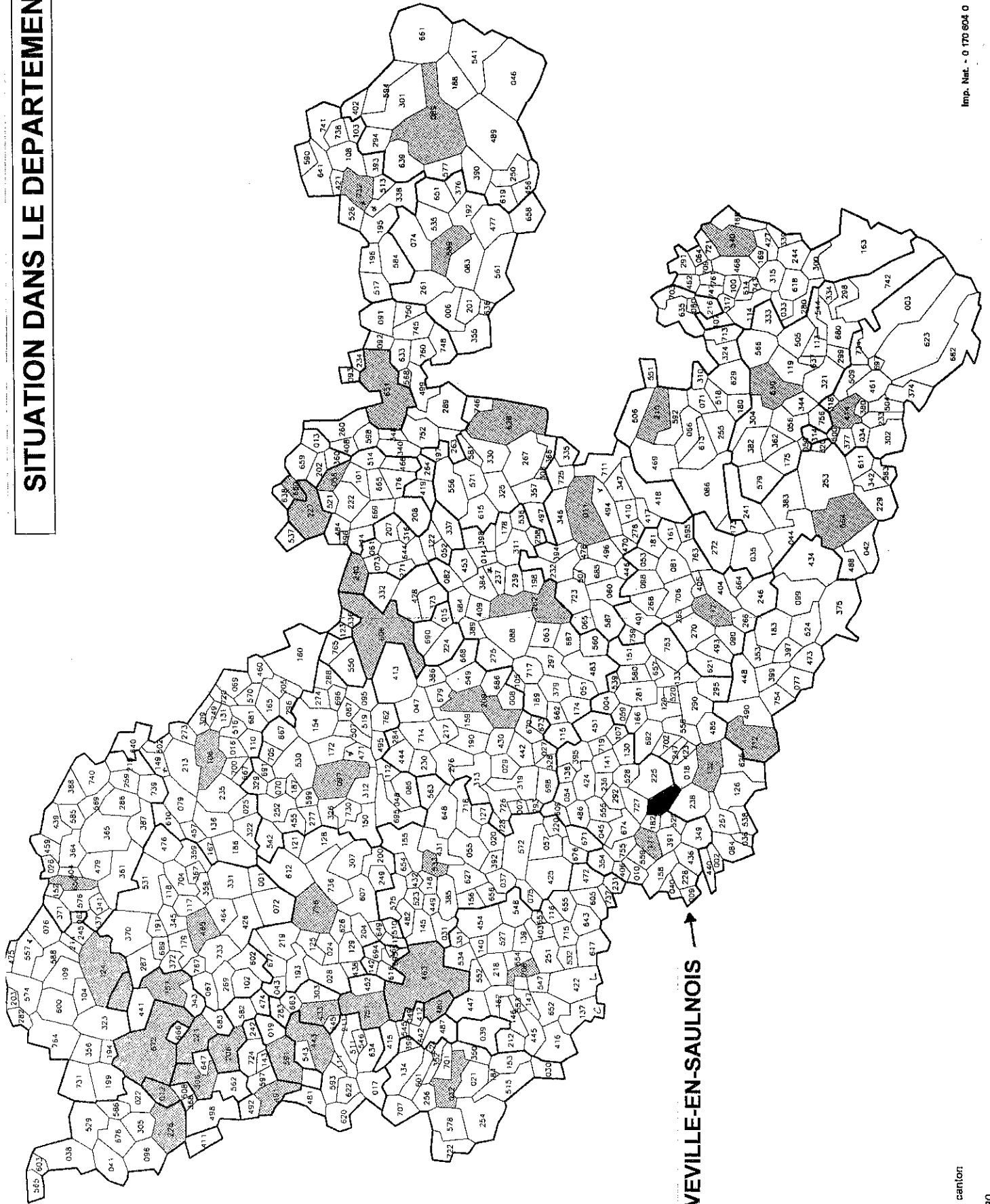


Echelle : 1/200 000

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS

Parc Régional

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT

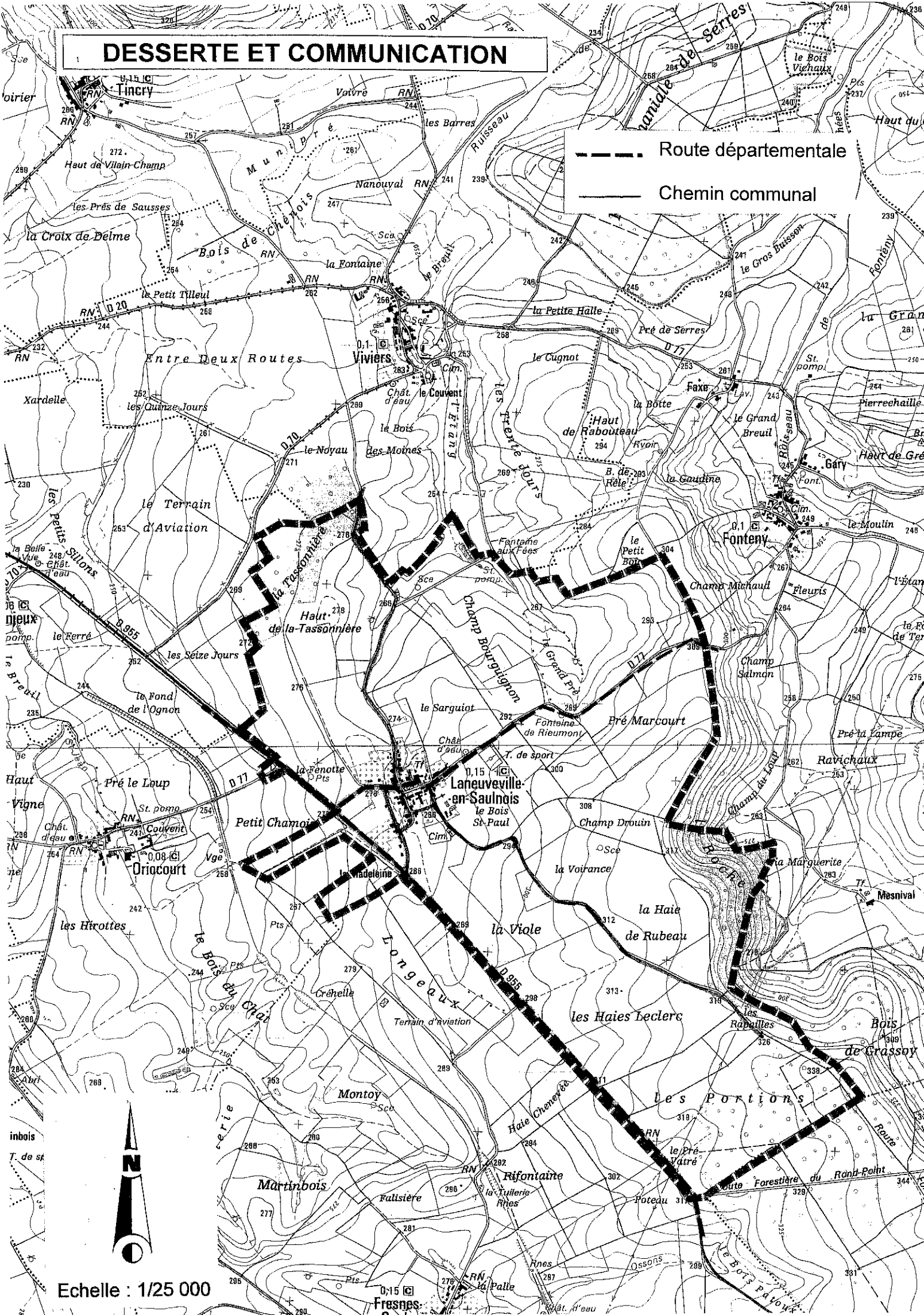


LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS →

Chef-lieu de canton
 IGN Paris 1990
 INSEE Paris 1990

DESSERTE ET COMMUNICATION

--- Route départementale
— Chemin communal



Echelle : 1/25 000

0,15 |
Fresnes

1.LES DONNEES DE BASE

1.1. LE TERRITOIRE COMMUNAL

1.1.1. Situation administrative

La commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS appartient au canton de DELME et à l'arrondissement de CHATEAU-SALINS.

Le territoire communal est entouré :

- à l'est par la commune de FONTENY,
- au sud est par la commune de AMELECOURT,
- au sud par la commune de FRESNES-EN-SAULNOIS,
- à l'ouest par la commune de ORIOCOURT,
- au nord ouest par la commune de DONJEUX,
- au nord par la commune de VIVIERS.

1.1.2. Situation géographique

La commune est située à 38 km de METZ et 9 km de CHATEAU-SALINS.

Le territoire communal a une superficie de 649 ha. Pour une population de 184 habitants en 1999, la densité est de 28 habitants/km².

Le territoire est principalement occupé par l'agriculture (558 ha, soit 86%) et ponctuellement par la forêt (73 ha, soit 11%) du ban.

1.1.3. Voies de communication

La commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est desservie par :

- la RD955, METZ SARREBOURG, classée route à grande circulation,
- la RD77, LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS VIVIERS via FONTENY.

Des chemins communaux assurent la desserte de toutes les zones bâties. Les chemins ruraux desservent l'espace agricole.

Il y a un sentier de randonnée qui traverse le ban communal et rejoint la côte de DELME via DELME.

1.2. MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique de la commune

Le village s'est bâti au 13^{ème} siècle sur un site romain.

Le village appartenait au Duché de Lorraine et à l'Evêché de METZ. Il faisait partie de la prévôté de PONT-A-MOUSSON jusqu'en 1756, juridiction de METZ, subdélégation de VIC, cédé à la France en 1661 pour l'établissement de METZ en Alsace, il dépendait de la baronnie de VIVIERS. Il fut l'annexe de Fonteny jusqu'en 1826.

1.2.2. Démographie

Population totale

	1802	1822	1968	1975	1982	1990	1999	2005
Nombre d'habitants	303	430	167	131	129	138	184	232

Evolution de la population

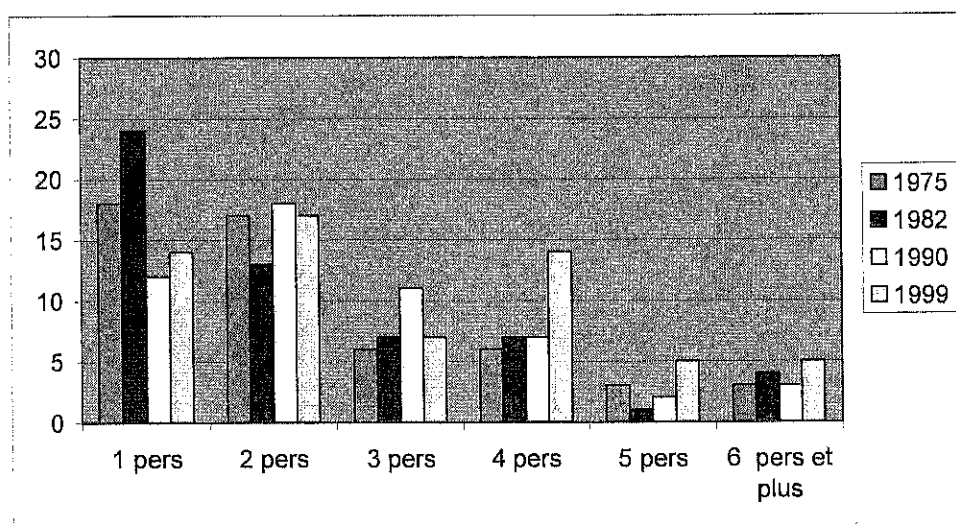
	1962 1968	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999
Variation %	0	-3,42	-0,22	0,94	3,16
Solde migratoire %	0,40	-2,38	1,42	1,69	3,09
Solde naturel %	-0,40	-1,05	-1,64	-0,75	0,07
Naissance ‰	17	8,6	4,4	13,1	12,6
Décès ‰	21	19	20,8	20,6	11,9

La population communale a une variation en dents de scie : après avoir diminué de 1968 à 1982, la tendance s'inverse. Les 200 habitants sont maintenant dépassés grâce à un solde migratoire positif depuis 1975.

Le solde naturel est longtemps resté négatif (plus de décès que de naissance) ; depuis 1990, ce sont les naissances qui sont les plus représentées.

Ménages

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. Et plus	Nombre de pers/ménage	TOTAL
1975	18	17	6	6	3	3	2,47	53
(%)	34	33	11	11	5,5	5,5		100
1982	24	13	7	7	1	4	2,30	56
(%)	43	23	12,5	12,5	2	7		100
1990	12	18	11	7	2	3	2,60	53
(%)	22,5	34	21	13	4	5,5		100
1999	14	17	7	14	5	5	2,96	62
(%)	22,5	27,5	11,5	22,5	8	8		100
Moselle 1999	25,6%	30,7%	18,7%	15,7%	6,5%	2,8%	2,57	100%



Malgré cette variation en dents de scie, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter comme partout en France. En 2005, il atteint les 80 ménages. Le nombre de personnes par ménages diminue jusqu'en 1982, la tendance s'inverse ensuite : la moyenne communale est même supérieure à la moyenne départementale.

Depuis 1999, des familles de 4,5 voire 6 personnes ont accédés à la propriété et viennent modifier l'évolution du nombre des ménages.

Ce sont malgré tout, les ménages de 1 ou 2 personnes qui restent largement majoritaires au détriment des ménages de 5 personnes et plus.

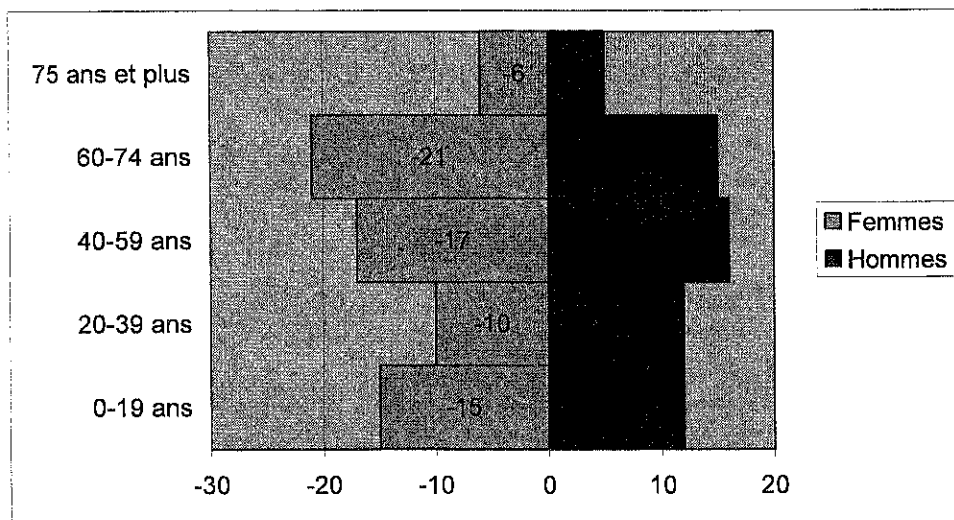
L'augmentation du nombre de constructions d'habitation (accession à la propriété et locatif) a contribué à attirer des familles avec enfants.

Pyramides des âges

Données 1982 (129 habitants)

Total femmes : 69

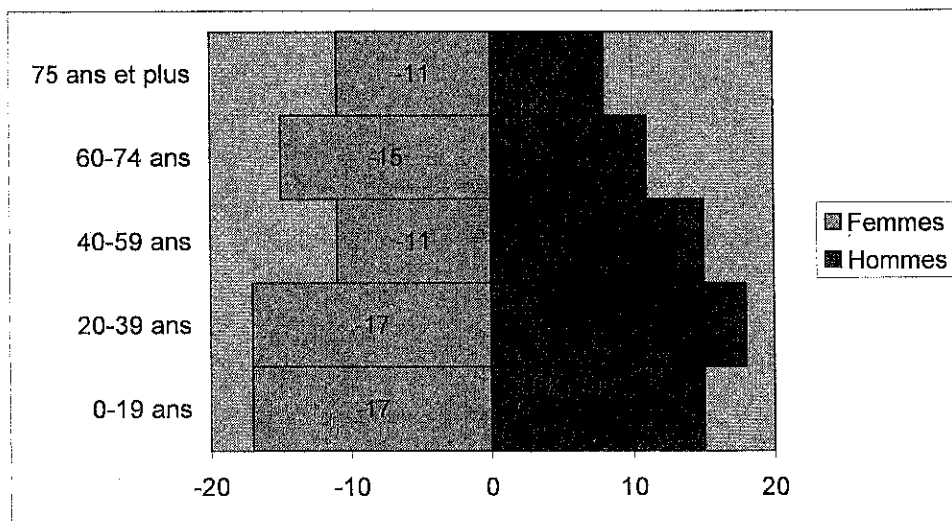
Total hommes : 60



Données 1990 (138 habitants)

Total femmes : 71

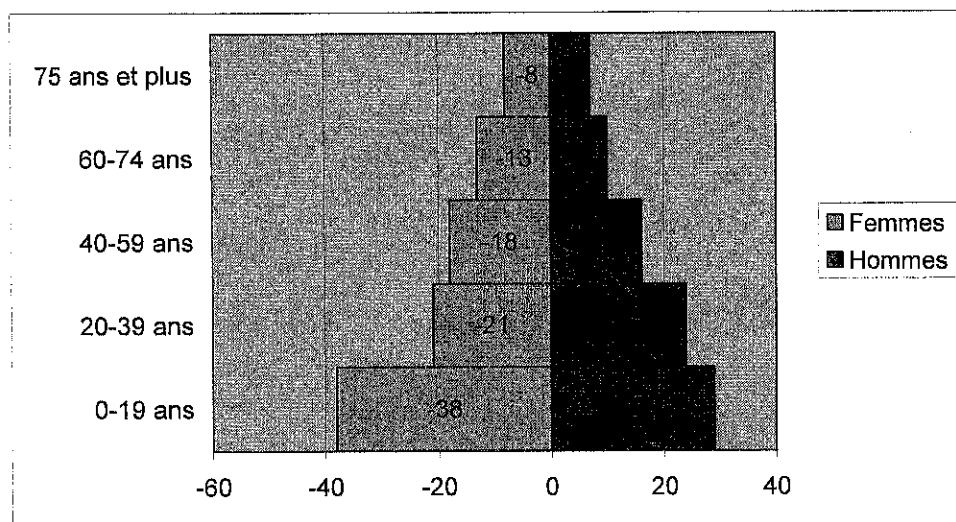
Total hommes : 67



Données 1999 (184habitants)

Total femmes : 98

Total hommes : 86



Indice de jeunesse : $I = (0-19 \text{ ans}) / (60 \text{ ans et plus})$

en 1982 : $I = 27/47 = 0,57$ en 1990 : $I = 32/45 = 0,71$ en 1999 : $I = 67/38 = 1,76$

L'indice de jeunesse ne cesse d'augmenter : la population rajeunit ce qui correspond à l'inverse de la tendance nationale.

Les pyramides de 1982 et 1990 étaient complètement déséquilibrées tant dans la population féminine que masculine. En 1999, la situation s'est nettement améliorée.

1.2.3. Activités

Taux d'activité

		1975	1982	1990	1999
LANEUVEVILLE -EN-SAULNOIS	Population (+ de 15 ans)	111	112	115	127
	Population active	49	43	45	63
	Taux d'activité %	44	38	39	49
Moselle	Taux d'activité %			51,2	53,4

Après une chute du taux d'activité entre 1975 et 1982, la tendance s'inverse : elle correspond à un apport de population (couple avec enfants). Même si le taux reste bien inférieur à la moyenne départementale, il s'en approche de plus en plus.

Caractéristique de la population active

		Hommes	Femmes	TOTAL
Population active	1975	31	18	49
	1982	28	15	43
	1990	31	14	45
	1999	37	26	63
Actifs ayant un emploi	1975	31	15	46
	1982	26	13	39
	1990	30	13	43
	1999	36	22	58
dont salariés	1975	18	7	25
	1982	16	9	25
	1990	22	10	32
	1999	28	20	48
Chômeurs	1975	0	3	3 (6%)
	1982	2	2	4 (9%)
	1990	1	1	2 (4%)
	1999	1	4	5 (8%)

La population active augmente en nombre, surtout par l'arrivée significative des femmes sur le marché de l'emploi. La population masculine a aussi augmenté depuis 1975 mais en plus faible proportion.

La répartition des actifs ayant un emploi et des salariés est quasiment identique à celle de la population active.

Le taux de chômage reste plus faible que le niveau national. La répartition homme femme est variable même si globalement ce sont surtout les femmes qui sont plus intensément touchées par ce fléau.

Population ayant un emploi et un lieu de travail

	1975	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	46	39	43	58
Travaillant dans la commune	27 (58%)	17 (43%)	13 (30%)	15 (26%)
Travaillant dans le département excepté la commune	14 (30%)	21 (53%)	26 (60%)	43 (74%)
Travaillant hors du département	5 (12%)	1 (4%)	4 (10%)	

La commune est de moins en moins pourvoyeuse d'emploi. C'est le département qui draine la quasi-totalité des actifs résidents de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS. Le travail hors du département (Meurthe et Moselle) reste marginal.

Activités sur LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS

Sont présents en 2006 :

- des agriculteurs : 2 exploitations individuelles, 1 GAEC¹
- des artisans : 1 menuisier, 1 peintre, 1 carreleur,
- des services : 1 assistante maternelle, 3 employés communaux.

Des commerçants itinérants (épicier - boulanger, fromager – crémier, boucher – charcutier, 3 surgelés) complètent la diversité offerte à la population. Le marché hebdomadaire est le jeudi matin à CHATEAU-SALINS.

1.2.4. Village et habitat

Evolution des logements par type de résidence

	1968	1975	1982	1990	1999	2005
Nombre d'habitants	167	131	129	139	184	232
Nombre de logements	67	70	73	75	75	92
Résidences principales	53	53	57	53	62	80
Résidences secondaires	4	6	8	6	6	6
Logements vacants	10	11	8	16	7	6

Le nombre de logements ne cesse de croître et de manière plus significative depuis 1999. Ce sont les résidences principales qui sont les mieux représentées et qui contribuent à cette augmentation. Les résidences secondaires stagnent autour de 6 constructions. Les logements vacants qui assurent un renouvellement de la population sont de moins en moins nombreux.

Age des logements

	avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	TOTAL
1990	31	30	6	8		75
%	41	40	8	11		100
1999	22	26	6	11	10	75
%	30	34	8	15	13	100
Moselle 1999 (%)	30	39,9	11,5	9,9	8,7	100

Les constructions datant d'avant 1949 sont en nette diminution au profit des constructions de 1982 et plus : le parc de logement se rajeunit.

Depuis 1999, il y a eu 17 permis de construire, soit en moyenne 2 par an alors que lors des 20 ans précédents, il n'y avait eu qu'un permis par an en moyenne.

¹ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Éléments de confort
(résidences principales)

	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS		Moselle
	1990	1999	1999
Résidences principales	53	62	
Chauffage central	23 (43%)	42 (68%)	76,4%
WC intérieur	52 (98%)	61 (98%)	97,6%
Baignoire ou douche	46 (87%)	60 (97%)	98,3%

Les résidences principales disposent d'un bon niveau de confort en 1999. Le WC intérieur est toujours l'élément prioritaire devant la baignoire ou douche et enfin le chauffage central. Néanmoins, c'est ce dernier qui a le plus progressé depuis 1990.

Types de logements
(résidences principales)

	Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Autres	TOTAL
1990	50 (94%)	2 (4%)	1 (2%)	53
1999	59 (95%)	2 (3%)	1 (2%)	62
Moselle 1999	55,2%	42%	2,8%	100

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS reste un village rural avec une prédominance pour la maison individuelle très loin devant les logements collectifs. Depuis 1999, il semblerait que la proportion de collectif soit en augmentation.

Nombre de pièces
(résidences principales)

	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS		Moselle
	1990	1999	1990
1 pièce	0	0	3,9%
2 pièces	0	2 (3%)	8,6%
3 pièces	4 (8%)	6 (10%)	19,2%
4 pièces	17 (32%)	19 (31%)	27,7%
5 pièces ou plus	32 (60%)	35 (56%)	40,5%

La forte prédominance de maisons individuelles conforte le très fort pourcentage de construction bénéficiant de 5 pièces et plus. Les 2 et 3 pièces sont malgré tout en augmentation sans atteindre les moyennes départementales.

**Statut d'occupation
(résidences principales)**

	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS			Moselle
	1990	1999	2005	1999
Propriétaire	47 (89%)	51 (82%)	62 (77,5%)	51,2%
Locataire ou sous-locataire	2 (4%)	5 (8%)	16 (20%)	34,8%
Logé gratuitement	4 (7%)	6 (10%)	2 (2,5%)	14%

En milieu rural, ce sont toujours les propriétaires qui sont les mieux représentés au détriment des locataires. C'est aussi le cas à LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, bien que les locataires soient en augmentation significative.

Les personnes logées gratuitement après une augmentation ont fortement diminué.

Bâti et urbanisme

La zone bâtie de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est installée à l'est de l'axe de circulation marqué par la RD955. Le village s'est développé selon 2 axes principaux (RD77, rue de Nassau – rue principale) densifiés autour de l'église.

L'extension du village s'est faite par la rue des roses perpendiculairement à la rue principale.

La RD955, axe à grande circulation, est un frein à l'urbanisation notamment à son voisinage.

Le village de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est plutôt du type village rue : la rue principale est l'artère dominante prolongée vers l'ouest par la rue de Nassau. Ce sont greffées quelques axes secondaires : rue des jardins, rue des roses, rue du bois Saint Paul.

Les constructions anciennes sont installées dans le cœur du village. Elles se caractérisent par un bâti traditionnel (bâtiments alignés, maisons accolées) devancé par de larges usoirs. Les maisons mitoyennes sont disposées en files plusieurs fois interrompues de part et d'autre de la rue. Le bâti villageois est typique de l'architecture rurale lorraine. Les maisons ont pour la plupart une hauteur correspondant à R+1. Les pentes de toiture sont douces, le faîtage est parallèle à la rue.

Dans le centre du village, la place de l'église forme une zone centrale où s'articulent les voies de desserte urbaine.

Il n'y a pas de ferme isolée, seulement des bâtiments d'élevage en marge du village.

Les habitations les plus récentes se situent en périphérie du village (rue des roses). Ce sont essentiellement des maisons individuelles isolées, construites au coup par coup. Ces constructions n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département. Elles sont variées dans la mesure où il n'y a pas véritablement d'opérations groupées. Le bâti pavillonnaire s'est développé



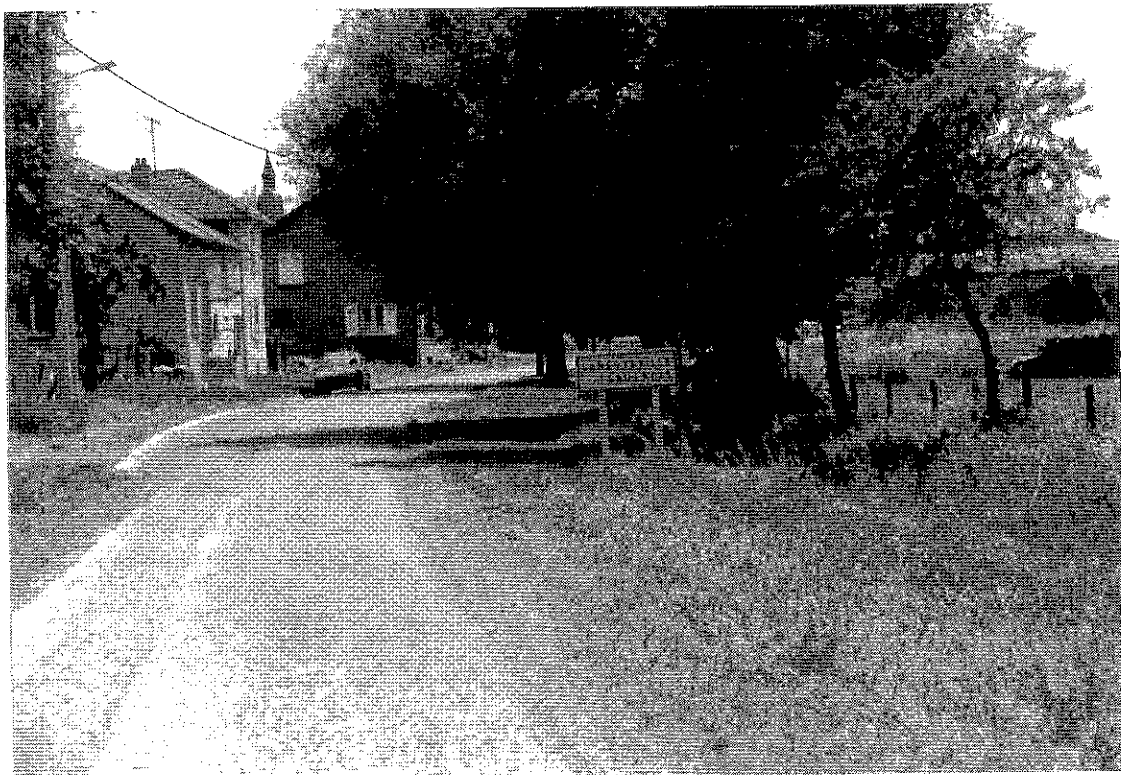
Entrée du village par la RD77, côté DELME.



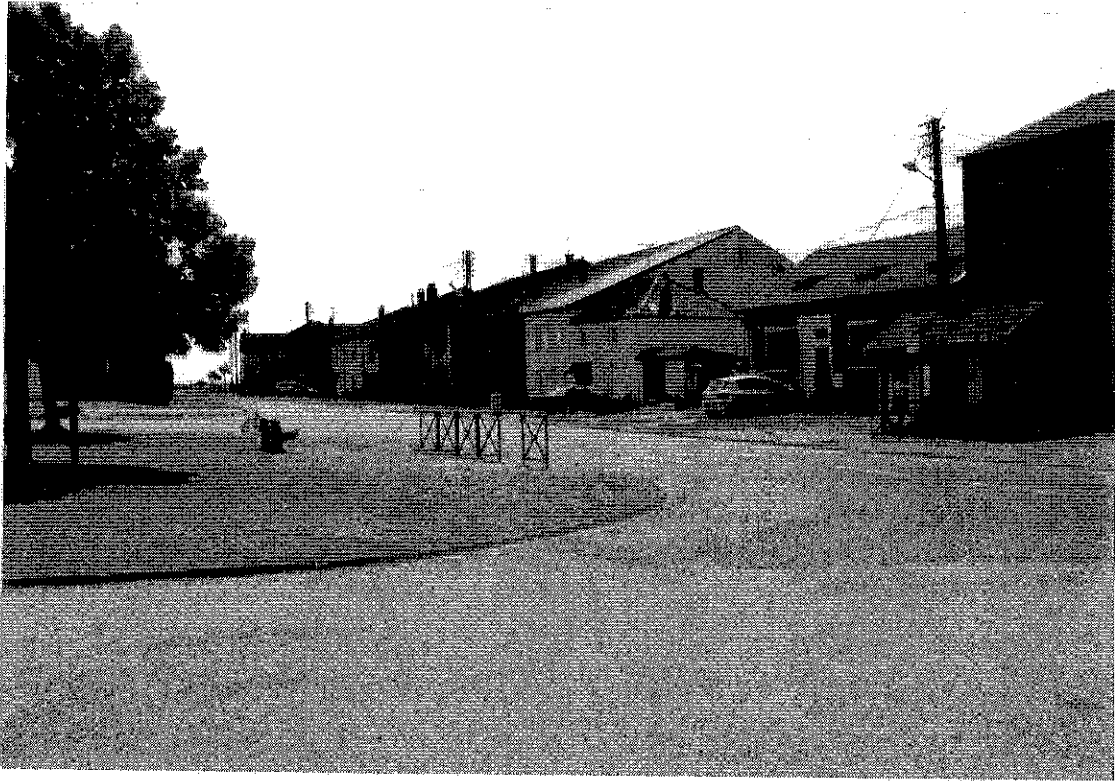
Entrée du village par la RD77, côté FONTENY.



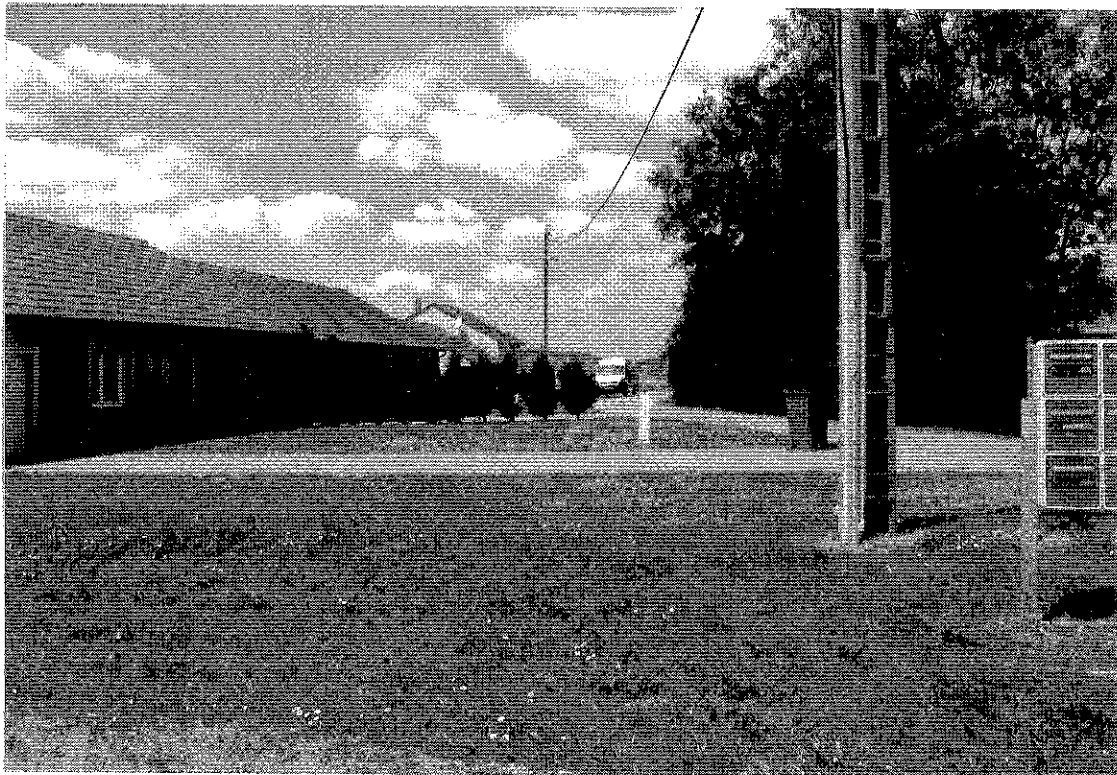
Entrée du village par le chemin communal n°1, côté CHATEAU SALINS.



Entrée du village par le chemin communal n°1, côté VIVIERS.



Le village lorrain : rue principale.



Extensions récentes : rue de la Fenotte.

1.2.5. Services et équipements

Services publics et privés

Les services publics (poste, trésor public, pompiers, gendarmerie) et des services privés (2 banques, 1 notaire, 1 agent d'assurance, 1 maison de retraite) sont présents à DELME

Equipements scolaires

L'école maternelle et primaire est en regroupement pédagogique (LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS FONTENY VIVIERS):

- petite et moyenne section de maternelle à DELME, soit 9 élèves en 2006,
- grande section, CP, CE1 à LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, soit 18 élèves en 2006,
- CE2, CM1 et CM2 à VIVIERS, soit 18 élèves en 2006.

Il y a une cantine scolaire et un accueil périscolaire à DELME depuis 2006.

Le collège est à DELME ; il compte environ 350 élèves provenant de 43 communes. Il y a une cantine.

La suite des études se poursuit généralement dans les lycées de METZ et NANCY, de CHATEAU-SALINS (lycée agricole) et MORHANGE (lycée professionnel).

Des transports scolaires sont organisés pour les primaires, le collège et le lycée.

Equipements sportifs et culturels

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS dispose d'un équipement sportif et de loisirs (1 salle des fêtes, 1 aire de petits jeux, 1 aire de jeu à aménager pour le football).

Des associations dynamisent la vie du village : foyer rural (fête patronale, Saint Jean) et une association de quad.

Transport et déplacement

Une ligne quotidienne d'autocar assure les liaisons avec METZ et CHATEAU-SALINS. Il y a 2 allers retours par jour, du lundi au dimanche.

Assainissement

Le zonage d'assainissement est fait. Il a été retenu de créer un site de traitement collectif des eaux usées communales : ce sera un lagunage en aval du village, le long de la route de VIVIERS.

Le réseau d'assainissement est pluvial, il a été créé en 1970. Il totalise 700 m avec des diamètres de canalisation de 300 à 900 mm. Il rejoint le ruisseau de Viviers par 2 exutoires. Les eaux usées traitées en autonome se raccordent sur le réseau pluvial.

Alimentation en eau potable

La commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est alimentée par le Syndicat intercommunal des Eaux de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS et de VIVIERS à partir d'une source située au nord du ban communal en limite avec VIVIERS. La quantité et la qualité de l'eau distribuée sont correctes. Courant 2006, l'alimentation en eau potable sera gérée par le syndicat des eaux de BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT. Le réseau d'eau potable devrait être revu dans le village lors de la mise en place des réseaux d'assainissement.

Il n'y a pas de périmètre de protection sur le ban communal.

Protection incendie

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS possède une défense incendie composée de 5 poteaux sur le domaine public, 2 ont un débit supérieur à 60 m³/h.

La mise au norme des poteaux d'incendie sera réalisée lors des travaux sur le réseaux d'eau potable courant 2006-2007.

Traitement des déchets

Les ordures ménagères de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS sont ramassées 1 fois par semaine par la communauté de commune de CHATEAU-SALINS et elles sont acheminées au centre d'enfouissement technique de TETING-SUR-NIED, à terme elles rejoindront l'incinérateur à METZ. Un tri sélectif des déchets est effectué en porte à porte depuis fin 2004.

Des conteneurs (verre) sont à disposition de la population dans le village et sont vidés régulièrement. Les ferrailles sont récupérées à la déchetterie de CHATEAU-SALINS et par des ferrailleurs.

Les encombrants sont évacués 2 fois par an par le SIRTOM².

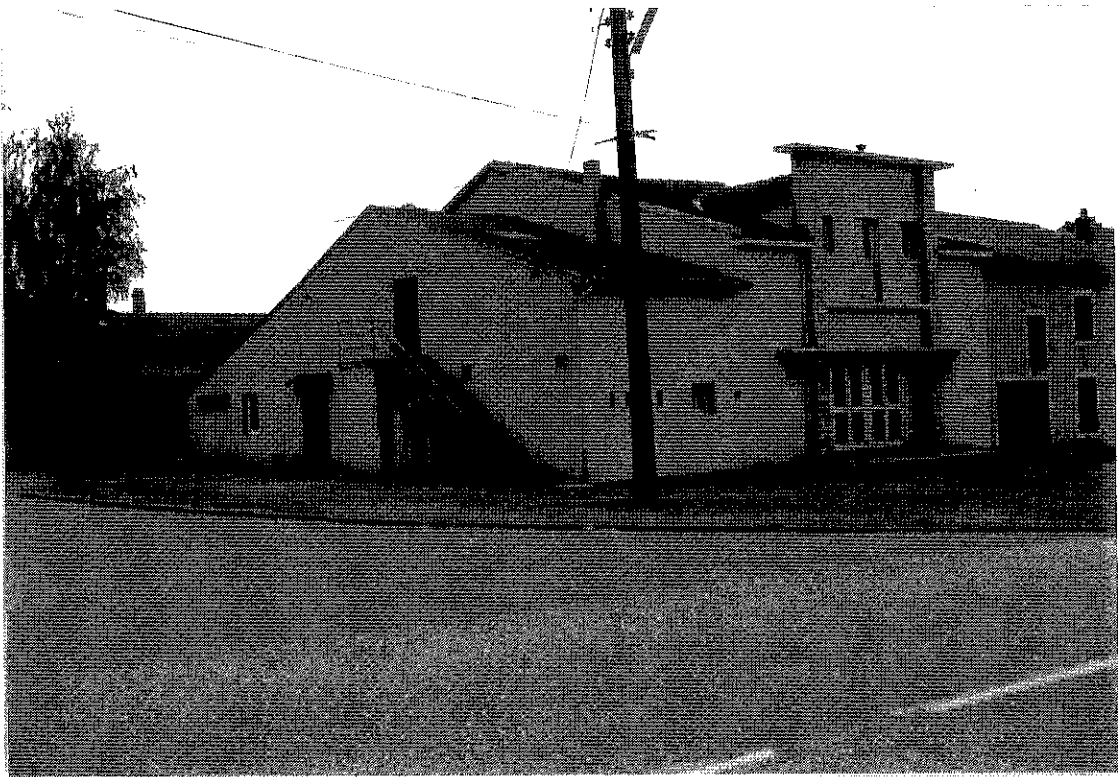
1.2.6. Patrimoine communal

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS constitue un secteur à sensibilité archéologique et des traces d'occupation ancienne ont déjà été recensées, notamment une voie romaine reliant METZ à STRASBOURG.

La commune possède un petit patrimoine :

- l'église paroissiale Sainte Madeleine de 1848,
- 5 calvaires,
- 1 fontaine.

² SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères



La salle des fêtes : rue de l'église.



L'église Sainte Madeleine.

1.3. ELEMENTS PHYSIQUES

1.3.1. Topographie

Le ban communal de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS correspond à un relief de plateau.

Les altitudes varient de 340 m (au sud est du ban communal) à 250 m au niveau du ruisseau au nord du ban communal ; ce qui correspond à une variation maximale de 90 m.

Les pentes sont faibles (de 1 à 4 %), avec une inclinaison sud-est, nord ouest sauf au niveau du lieu-dit "les roches" où elles atteignent 15%.

Il n'y a pas eu de glissements de terrain sur le ban communal.

1.3.2. Géologie

La commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS s'inscrit dans la région naturelle du plateau lorrain. Les terrains affleurants sont sédimentaires du secondaire. Ce sont :

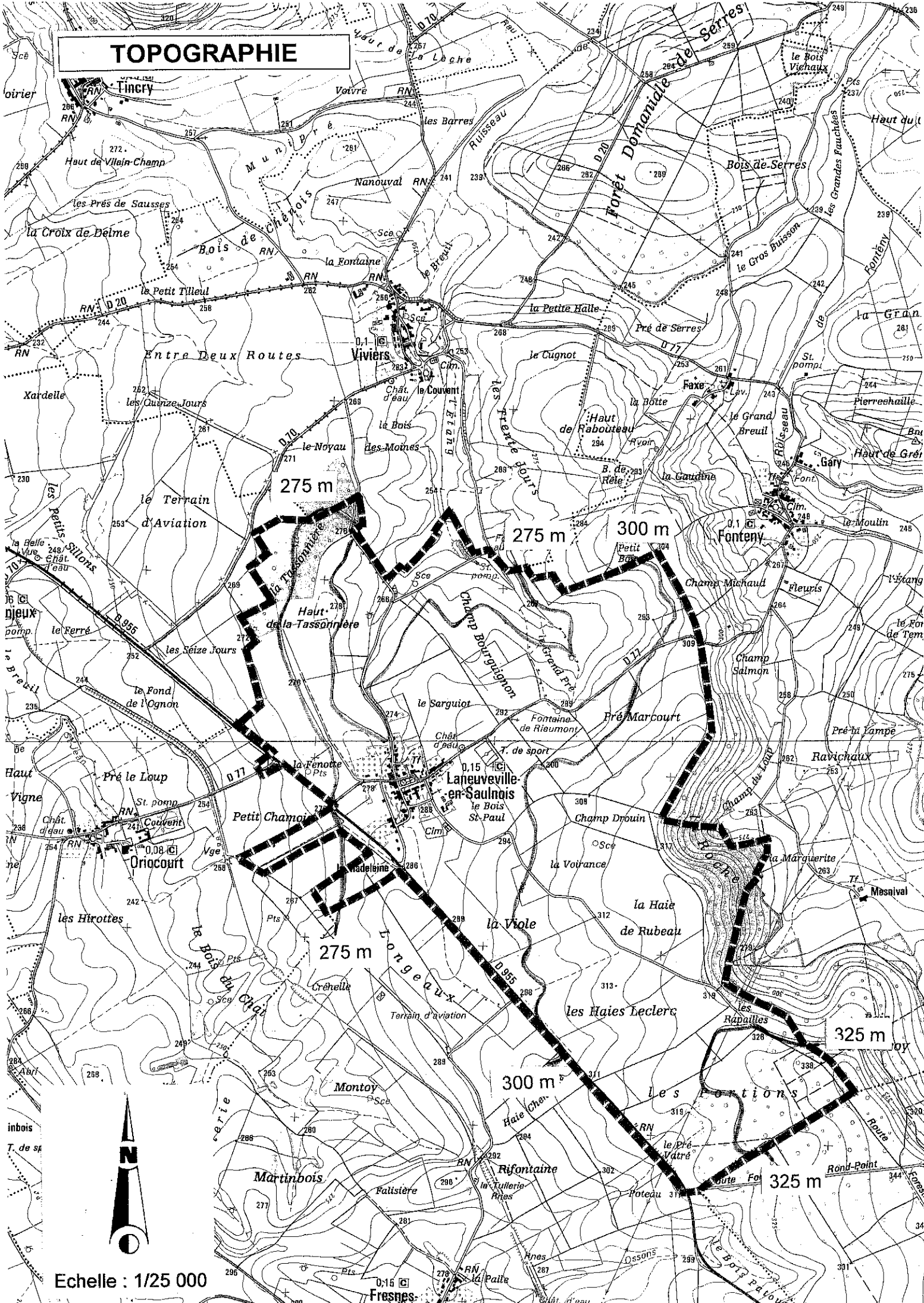
- les **marnes bariolées** du Keuper supérieur (t_{9b}) : elles ont une puissance de 45 m et sont constituées d'argiles gris vert et bariolés avec parfois un peu de gypse et de marnes pierreuses,

- les **grès infraliasiques** du Rhétien inférieur (t_{10a}) : ils ont d'une puissance de 25 m et constituent un complexe irrégulier d'argiles finement sableuses et micacées (pélites), noires ou grises, de grès tendres micacés, jaunes ou blancs, en minces bandes ou bancs épais ; les pélites existent souvent en lits à stratification oblique dans les grès. Des conglomérats à éléments de roches anciennes, plus ou moins grossiers, peuvent exister par place. Un conglomérat constant, plus ou moins développé, existe au sommet et à la base de la formation. Parfois les pélites remplacent brutalement les grès sur une forte épaisseur. Le toit des grès est érodé,

- les **argiles de Vallois** du Rhétien supérieur (t_{10b}) : elles sont rouges lie-de-vin à brun rouge avec une bande gris bleuâtre et jaune au sommet, originellement versicolores. Sans fossiles, leur épaisseur moyenne est de 8 m,


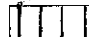
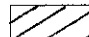



- les **calcaires à Gryphées** de l'Hettangien Sinémurien (l_{1-4a}) : ils ont une quinzaine de mètres de puissance et sont composés de bancs irréguliers de calcaire gris bleuâtre et de marnes feuilletées, plus ou moins bitumineuses, avec lumachelles et ammonites. L'extrême base est détritique et gréseuse. Le Calcaire à Gryphées terminal est un mince niveau qui se différencie par la présence de nodules phosphatés, des traces d'usage de fossiles et la présence de fossiles Lotharingiens : lamellibranches, Bélemnites et Ammonites de grande taille.

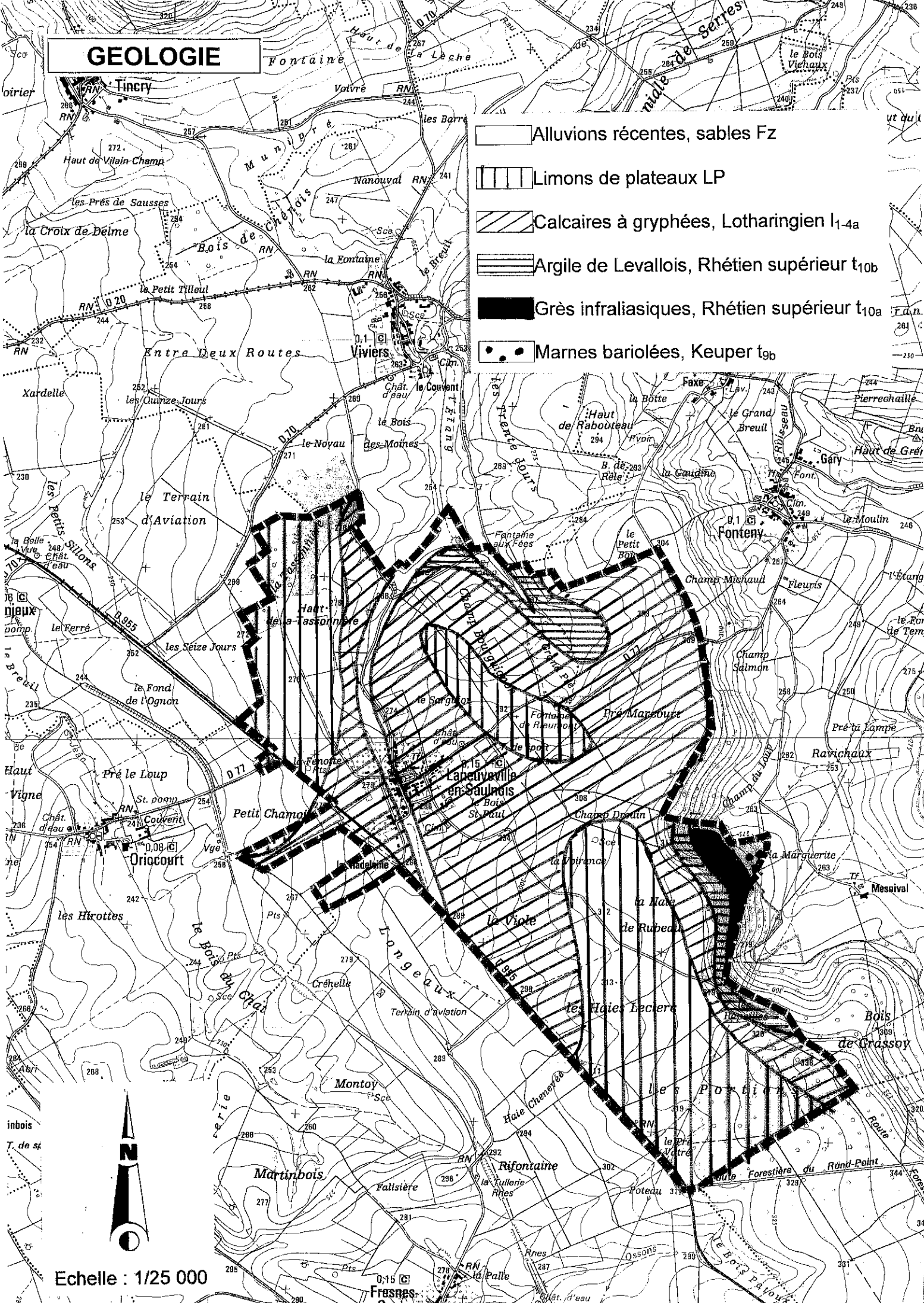
TOPOGRAPHIE



Echelle : 1/25 000

GEOLOGIE

-  Alluvions récentes, sables Fz
-  Limons de plateaux LP
-  Calcaires à gryphées, Lotharingien I_{1-4a}
-  Argile de Levallois, Rhétien supérieur t_{10b}
-  Grès infraliasiques, Rhétien supérieur t_{10a}
-  Marnes bariolées, Keuper t_{9b}



Echelle : 1/25 000

Les terrains secondaires peuvent être recouverts par :

- les **limons de plateau** (LP) : ils forment souvent des placages d'altération, sur la roche mère argilo marneuse. Il y a passage insensible des alluvions sableuses aux limons, parfois très finement sableux, avec placage de sable dans la partie supérieure et concentration des petits grains de fer fort limonitique issus des roches ferrugineuses ou de la pyrite des horizons argilo-marneux. Les limons bruns rougeâtres sur le Calcaire à Gryphées, hors des apports siliceux, ont un faciès particulier, peu définissable, bien distinct des limons sur le calcaire Bajocien. Sur ces limons s'étendent des prairies et des cultures ; leur nature souvent imperméable à la base entraîne de plus en plus des drainages,

- les **alluvions récentes** (Fz) : s'il y a quelques éléments sableux issus du Rhétien, les éléments durs proviennent des terrains calcaires, jurassiques, et magnésiens, triasiques : la prédominance est argilo marneuse, limoneuse.

Les terrains sont faillés. La faille de DELME est complexe car s'y ajoute une cassure orthogonale, la faille de VIVIERS.

1.3.3. Eaux

Hydrologie : les eaux superficielles

La commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est située à la limite des bassins versants de la Nied française et de la Seille et de leur SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) respectif. Sur le ban communal sont présents :

- le ruisseau de Viviers qui prend sa source sur LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS et rejoint la Nied à FREMERY. Une branche temporaire prend naissance au lieu-dit "le grand pré" et rejoint le tronçon provenant du village au niveau de la fontaine aux fées,

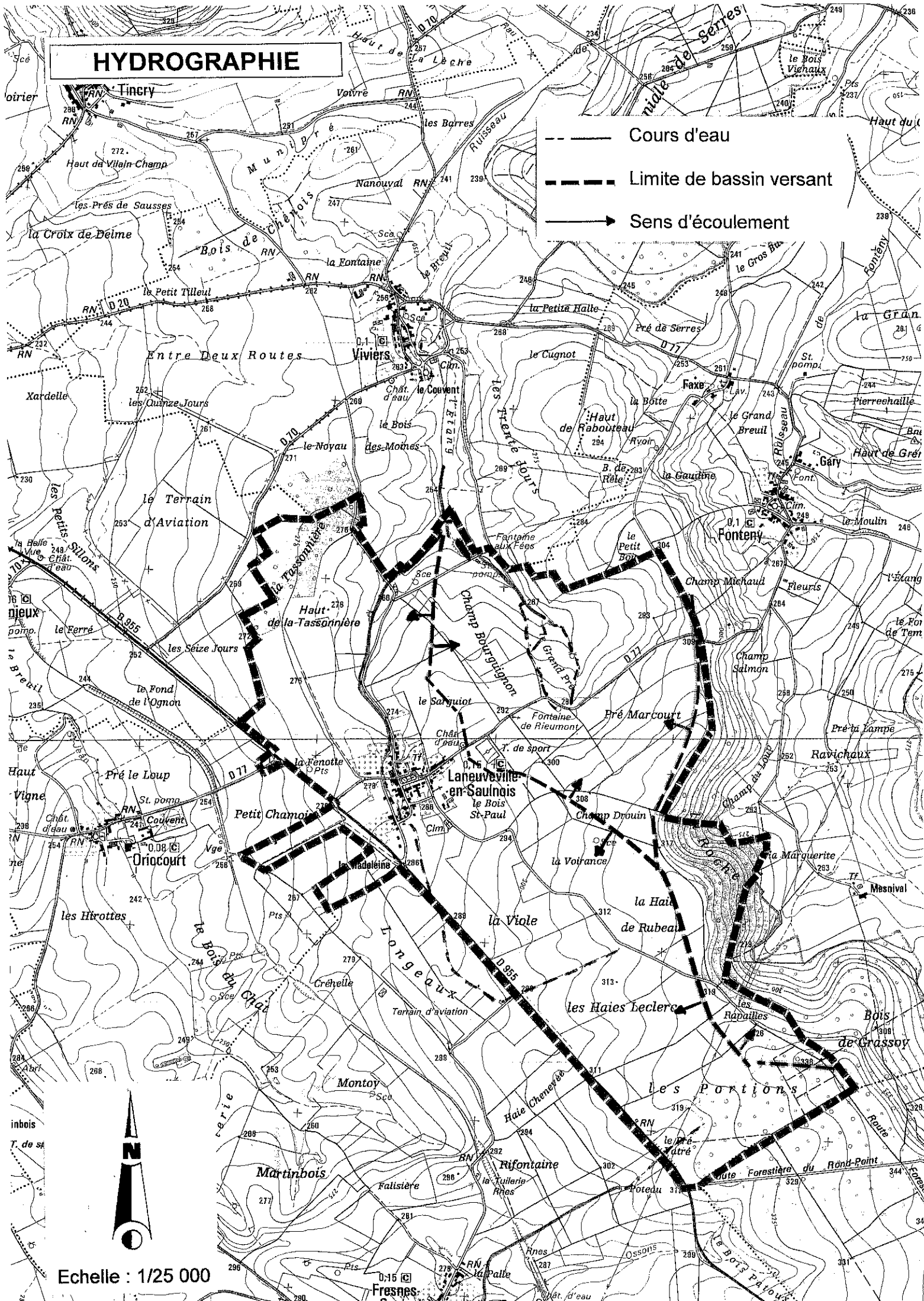
- le ruisseau des Ossons qui prend sa source au sud ouest du village est rejoint la Seille à AULNOIS-SUR-SEILLE.

Tous ces cours d'eau sont temporaires et prennent leur source sur LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS. Les données qualité de ces cours d'eau temporaires ne sont pas connues, ils ne disposent pas non plus d'objectif de qualité. Par contre, la Seille et la Nied française ont un objectif de qualité 1B (bonne qualité) qu'il faudra respecter en maîtrisant les rejets d'eaux usées non traitées et les pollutions chimiques ou organiques dans les affluents de cette rivière. Leur qualité actuelle est 2 (passable).

Il n'y a pas de zones inondables. Le ruisseau de VIVIERS est canalisé dans la traverse du village. Seul à l'amont, il peut y avoir des zones de débordement à proximité du ruisseau lors de fortes pluies.

HYDROGRAPHIE

- Cours d'eau
- - - Limite de bassin versant
- Sens d'écoulement



Echelle : 1/25 000

Hydrogéologie : les eaux souterraines

Le ban communal présente un niveau aquifère triasiques : le grès infraliasique (t_{10a}) recèle une nappe intéressante avec débits parfois importants en forages ; le lessivage important lié à l'érosion disséquant le plateau, le drainage par les grandes failles, ont éliminé les minéralisation et salure fréquentes. La Dolomie moellon (t_{8b}) peut donner un niveau aquifère, mais l'eau y est très dure et les réserves insignifiantes. Quand ils sont bien développés et non argileux, les grès à roseaux (t_{8a}) peuvent représenter un horizon aquifère à ressources limitées. Les calcaires coquilliers, non affleurants et trop profonds, ne peuvent donner ici des débits intéressants liés à des réserves. La ressource aquifère importante est celle du grès vosgien, renfermant une véritable nappe, déjà parfois surexploitée en Lorraine. Mais l'eau peut effectivement y être parfois minéralisée par des contaminations liées à des failles ou sondages mal cimentés.

1.4. MILIEUX NATURELS

1.4.1. Milieux biologiques

Flore

Le ban communal est largement dominé par un seul type de milieux naturels : les espaces agricoles (86%). Les vergers sont néanmoins présents ainsi que quelques rares boisements.

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est dominé par les terrains agricoles et en particulier les espaces labourés, qui occupent pratiquement la totalité de l'espace agricole. Les espaces agricoles n'offrent que peu d'intérêt d'un point de vue milieu biologique naturel. Ils sont la conséquence de l'intensification des pratiques culturales et n'ont plus la diversité floristique endémique. Ils sont ouverts.

Les boisements à l'ouest du ban communal sont fort dégradés et correspondent à la série du Hêtre avec Chêne sessile.

Les vergers sont toujours localisés à proximité des zones bâties du village. Ils forment une zone tampon entre les habitations et les espaces agricoles. Sur prairie de fauche essentiellement, ils sont issus de plantations en alignement d'arbres fruitiers.

Faune

Il y a du gibier : Chevreuil (15 à 18 têtes/100 ha) et Sanglier. Ils ne sont que de passage sur le territoire par manque de point d'eau pérenne.

Quelques Lièvres sont aussi présents.


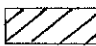
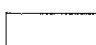
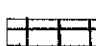
1.4.2. Sites d'intérêt écologique

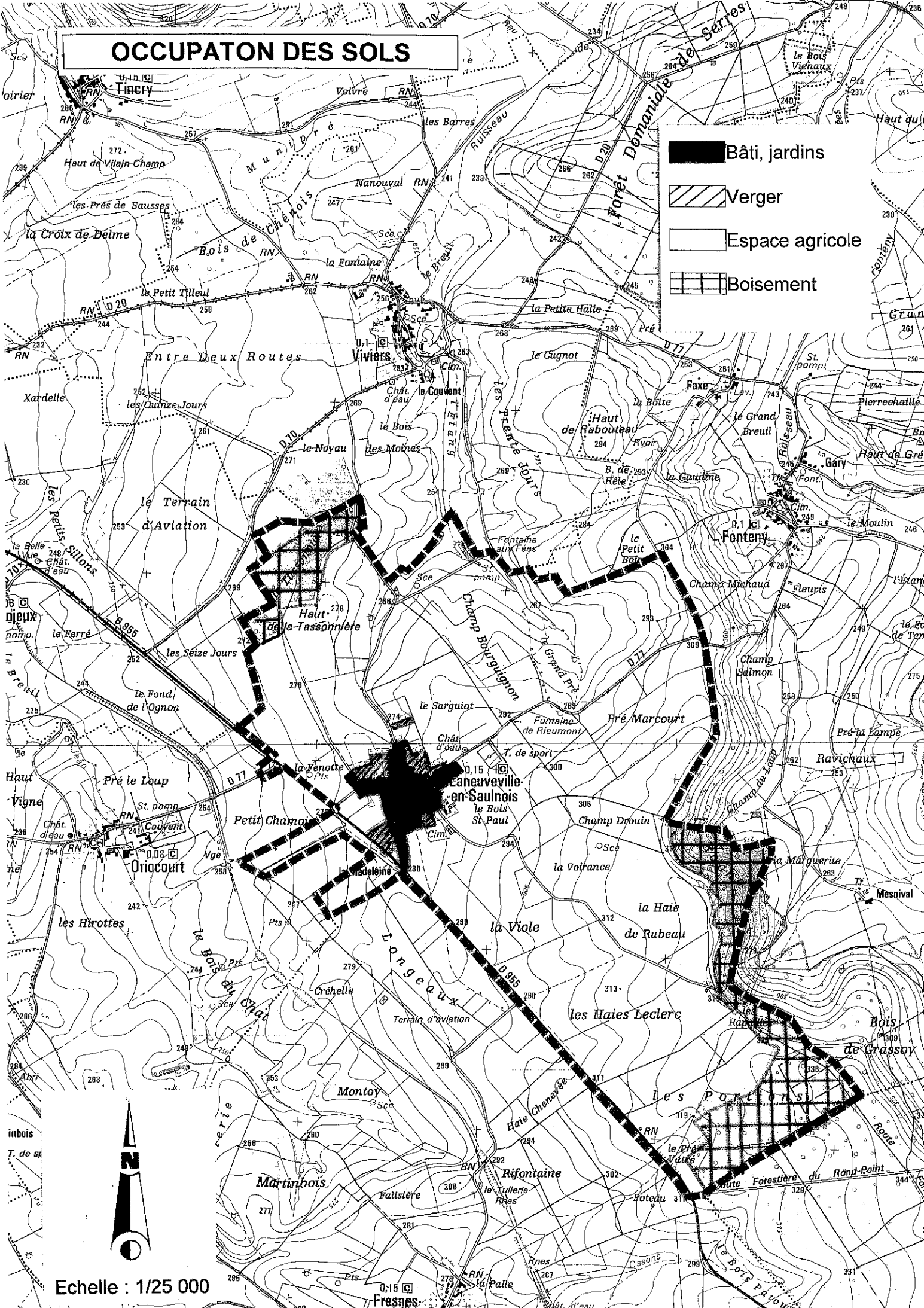
Il n'y a pas de ZNIEFF³, ni de ZICO⁴.

³ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

⁴ ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

OCCUPATION DES SOLS

-  Bâti, jardins
-  Verger
-  Espace agricole
-  Boisement



Echelle : 1/25 000



Des vergers en limite du village.



Un étang privé au lieu-dit "fontaines aux fées".

1.4.3. Paysage

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est dominé par des espaces agricoles relativement plat à une altitude voisine de 270 – 290 m. De ces espaces, la vue est ouverte permettant une approche large des sites avoisinants. La vision est arrêtée par le village qui laisse deviner l'espace bâti proche. En fonction des saisons, un jeu de couleurs s'opère : l'été est dominé par le vert franc et le jaune tandis que l'hiver s'octroie le brun ocre des sols à nu. En toute saison, la destinée du sol est renseignée et la géométrie du parcellaire visible. Les pentes sont toujours faibles et un doux vallonnement s'impose naturellement dans ce secteur du ban communal.

La paysage est marqué par les bâtiments agricoles imposants : au sud du village.

La végétation arborée est très disséminée et ne constitue pas de barrière visuelle classique. C'est au nord et au sud-est du ban que sont localisés les bois communaux.

Les vergers restent encore très présents en bordure des habitations et marquent une transition entre les espaces agricoles ouverts et les habitations aux vues confinées. Ils forment un écran vert où se laissent deviner les premières constructions.

Au sein du village, les vues sont toujours courtes par la présence des constructions jointives le long des voies de circulation et par le manque de recul lié au dimensionnement des voies de desserte sauf au cœur du village où a été bâtie, sur une large place, l'église paroissiale.

L'artificialisation du ban communal est très faible et liée à la présence des axes de circulation ainsi qu'une ligne à haute tension au sud du ban communal.



Paysage agricole ouvert aux repères rares : forêt communale à l'horizon et lignes électriques haute tension.



Le village enserré dans un écrin de verdure. Paysage agricole, aux vues dégagées, très peu artificialisé.

1.5. UTILISATION DU SOL

1.5.1. Agriculture

Le nombre d'exploitants agricoles ayant leur siège à LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS était de : 10 en 1979, 8 en 1988, 7 en 2000 et 3 en 2006 (1 GAEC⁵ et 2 individuels). Les exploitations sont tournées vers la polyculture (céréale, oléagineux) et l'élevage (bovin, ovin). Les prairies se situent à proximité du village.

Il y a eu un aménagement foncier en 1959.

1.5.2. Sylviculture

Il y a une forêt communale qui couvre 98,79 ha. Elle dispose d'un plan de gestion pour la période 1990-2004. Elle est composée de 3 massifs : la taxonnière (19,51 ha) et la roche (53,25 ha) sur LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS et les fourasses (26 ha) sur FONTENY.

C'est une chênaie hêtraie qui produit du bois d'œuvre de Chêne et du bois de chauffage, l'exercice de la chasse reste un objectif secondaire. En surface, le Chêne représente 61%, le Hêtre 4%, les autres feuillus 29% et les résineux 6%. La futaie correspond à 26,25 ha, le reste est en taillis sous futaie. Elle est convertie en taillis sous futaie par la méthode du groupe de régénération élargi.

Le taillis sous futaie est mitraillé.

Depuis le 18^{ème} siècle, la forêt est traitée en taillis sous futaie. Entre 1964 et 1987, elle a été traitée en futaie régulière.

1.5.3. Richesses naturelles

Les sables et graviers sont exploités dans les alluvions récentes (Fz) en bordure de la Seille mais les ballastières donnent un mauvais matériau de construction vu la prédominance des éléments calcaires.

Les limons argileux (LP) ont été autrefois exploités pour des tuileries, ainsi que les argiles du Pliensbachien (l_{6a}) et du Lotharingien (l_{4b}).

Le calcaire à Gryphées (l_{1-4a}) a alimenté autrefois des fours à chaux, ainsi que le Bajocien de la côte de TINCERY. Ces deux étages ont donné des calcaires d'empierrement et même de construction. Le grès infraliasique (t_{10a}) donne surtout des sables, rarement des moellons en grès.

⁵ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE

Le 23 février 2006, Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS le porter à la connaissance.

2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE

Les actions en intercommunalité sont :

- l'adduction d'eau potable par le syndicat des eaux de BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT,
- l'assainissement par le SIVOM entre Seille et Nied qui regroupe 30 communes sur 19 000 ha,
- les ordures ménagères par le SIRTOM,
- le regroupement pédagogique pour LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS, FONTENY et VIVIERS,
- le ramassage scolaire par le syndicat scolaire du collège et par le syndicat du regroupement scolaire pour le primaire
- la protection incendie par le centre de secours de DELME
- la bibliothèque de DELME gérée par 11 communes dont LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS,
- le tourisme, le développement économique et l'aménagement de l'espace, le traitement des ordures ménagères par la communauté de communes de CHATEAU SALINS qui regroupe 128 communes,
- l'entretien des chemins communaux par le syndicat de voirie qui regroupe l'ensemble des communes du canton.

3. CONCLUSION

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS garde les caractéristiques d'une commune rurale. Elle est située à proximité immédiate de DELME qui a une fonction de bourg dans cette partie méridionale de la Moselle. Ses atouts sont liés à ses vastes espaces agricoles, sa position en marge de la RD955 (axe à grande circulation).

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS traversée par la RD955, axe vert du département et futur 2x2 voies entre METZ et SARREBOURG est située à une quarantaine de kilomètres de METZ et de la rocade sud de METZ : LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS est orienté du côté de l'agglomération qui est en plein essor.

Les contraintes de développement de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS sont : la RD955 classée à grande circulation, les exploitations agricoles avec les bâtiments d'élevage, les servitudes d'utilité publique (réseau électrique). La pression foncière n'est pas pesante actuellement.

Les projets de développement peuvent ainsi être aisés dans la continuité du bâti et hors contrainte.

**DEUXIEME PARTIE
JUSTIFICATION DES
DISPOSITIONS DE LA CARTE
COMMUNALE**

1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

1.1 CONTRAINTES AGRICOLES

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) modifie, en son article 204, les dispositions de l'article L.111-3 du code rural.

"Art. L 111-3 - Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

La rédaction antérieure de cet article imposait à toute construction à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire, une distance d'éloignement de 100 mètres ou 50 mètres, par rapport aux bâtiments agricoles existants soumis respectivement au régime des installations classées ou au règlement sanitaire départemental.

La nouvelle rédaction de cet article n'impose ces distances d'éloignement qu'aux nouvelles constructions à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. Le principe de réciprocité ne s'applique plus aux bâtiments d'habitation construits pour l'agriculteur propriétaire de l'installation agricole considérée.

Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut être acceptée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales.

La Chambre d'agriculture élabore des critères afin d'appréhender au mieux ce rôle.

Cette demande de dérogation peut être formulée par le pétitionnaire à tout moment de la procédure et doit être déposée en mairie afin d'exprimer l'avis de la collectivité par des spécificités locales, avant instruction du permis de construire.

Pour assurer une meilleure instruction des dossiers de permis de construire susceptibles d'être concernés par les nouvelles dispositions de l'article L.111-3 du code rural, il est donc indispensable que les services instructeurs disposent des informations relatives à la présence de bâtiments agricoles, à proximité de la future construction, dès le dépôt de la demande.

Distances d'implantation des habitations par rapport aux bâtiments d'élevage

ELEVAGES SOUSMIS A	DISTANCES MINIMALES A RESPECTER
Règlement sanitaire départemental	<u>Elevages porcins à lisier</u> : 100 mètres <u>Autres élevages</u> : 50 mètres <u>Volailles et lapins</u> : 25 mètres pour élevage de 50 à 500 animaux, au-delà 50 mètres
Réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement	<u>Elevages porcins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière <u>Elevages bovins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière <u>Elevages canins</u> : 100 mètres <u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres
au régime déclaratif	
au régime de l'autorisation	<u>Elevages porcins</u> : 100 mètres <u>Elevages bovins</u> : 100 mètres <u>Elevages canins</u> : 100 mètres <u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres

Les bâtiments d'élevage sont situés au sud est du village ainsi que dans le village. Le zonage a tenu compte du périmètre d'influence des bâtiments d'élevage notamment vis-à-vis de ceux situés à l'extérieur du tissu urbain.

1.2 CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La forêt soumise au régime forestier n'est pas une contrainte à l'urbanisation compte tenu de sa position sur le ban communal.

La ligne haute tension est situé très au sud du ban, très loin du village : elle n'est pas une contrainte à l'urbanisation.

Le câble téléphonique est dans l'emprise de la RD955 : il n'est pas une contrainte à l'urbanisation.

2. CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE

La configuration de LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS permet d'avoir une unité urbaine située au nord de la RD955 dont elle est suffisamment distante (hormis 3 constructions existantes).

La RD955, axe à grande circulation, impose un recul de 75 m de part et d'autre de l'axe hors partie agglomérée (article L 111.1.4 du code de l'urbanisme), soit ici sur toute sa longueur.

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS a une position unitaire et concentrée dans l'environnement naturel ce qui implique de ne pas multiplier les zones d'urbanisation future et d'éviter le coup par coup en mitage. La réalisation d'opération groupée pourrait permettre aussi de mieux définir les limites hiérarchiques des différents espaces (public, privé, bâti, naturel).

Les quelques logements vacants qui restent pourraient être réhabilités. Ces anciennes structures seront confrontées aux besoins nouveaux en matière de confort.

3. ENJEUX COMMUNAUX

LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS a une configuration village tas autour de quelques rues : rues principale, rue de Nassau, rue Victor Eride, rue de l'église, rue du point du jour. Des voies courtes s'y greffent (rue des jardins, chemin de la Fenotte, rue du bois Saint Paul, rue des roses). Ces quelques rues constituent l'identité villageoise.

L'entretien et la réhabilitation du bâti existant ont été retenus afin de préserver l'attractivité de la commune et répondre à la loi SRU. Pour permettre une croissance démographique, offrir de nouveaux terrains à bâtir est la seconde volonté communale.

Compte tenu de la problématique locale (bâtiment agricole, RD955), les zones d'extension de l'habitat sont situées :

- en priorité à l'arrière du chemin de la Fenotte pour permettre la réalisation d'un lotissement de 10 à 12 parcelles, 3 à 4 projets individuels et la construction d'une salle des fêtes et de l'aire de stationnement correspondant,
- le long du chemin communal vers VIVIERS sur une parcelle supplémentaire,
- le long de la RD77 vers FONTENY pour 4 à 6 nouvelles constructions (dont 3 sont déjà réalisées),
- le long de la rue principale pour quelques nouvelles constructions en vis-à-vis des maisons existantes tout en évitant les constructions en bordure du fossé et en respectant le recul par rapport à la RD955.

Il n'y a pas d'accès nouveaux sur la RD955.

L'étude assainissement est réalisée : un traitement collectif des eaux usées type lagunage communal a été retenu. Il sera implanté en aval du village à proximité du ruisseau de Viviers.

Pour assurer la desserte en eau potable des nouvelles constructions, il sera nécessaire de renforcer les canalisations à l'intérieur du village. La mise aux normes du réseau eau potable et de la desserte incendie sera réalisée lors de l'extension du réseau pour le lotissement (notamment passage de canalisations de Φ 100 à des canalisations de Φ 120 ou 140).

L'école primaire doit être, à terme, regroupée sur DELME (cantine et périscolaire y sont déjà en place pour le regroupement pédagogique FONTENY VIVIERS LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS). Une école maternelle est en cours de construction pour accueillir 6 classes. L'école primaire passera de 7 à 11 classes. Le collège est à DELME. L'accueil de nouveaux élèves est tout à fait possible dans ces structures.

Les services et commerces sont aussi à DELME distants de 5 km environ.

Les données paysagères liées à la présence d'espaces agricoles importants pourront être préservées.

4. DEVELOPPEMENT COMMUNAL

La commune souhaite accroître la population. Le village en tant qu'unité sera préservé.

Le zonage permet de densifier le village en prenant en compte les constructions existantes et les contraintes (RD955, bâtiments agricoles, ruisseau).

Autour du bâti existant, le même raisonnement est tenu. Il s'agit :

- d'inclure les constructions existantes de type habitation et non agricoles,
- de tenir compte de la présence des réseaux et de la largeur des voies,
- le parcellaire cadastral n'est pas systématiquement retenu comme limite de zone, notamment à l'arrière des constructions où est plutôt recherchée une situation ne permettant pas de réaliser une seconde rangée de maisons.

Tout type de construction est possible en zone A notamment les annexes (garage, abris de jardin) dans les limites proposées.

Des places à bâtir, situées dans les "dents creuses" peuvent permettre une extension de la population ainsi qu'aux lieux-dits "la Fenotte", "pré la ville" où la PVR (participation pour voie et réseau) pourra être mise en place afin de permettre de viabiliser les parcelles et de les rendre constructibles.

Les bâtiments agricoles ont été exclus de la zone urbanisable lorsqu'ils sont en frange du bâti.

En zone naturelle notée N, l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles sont seules autorisées.

Les objectifs de développement de la commune sont importants et permettent une augmentation de l'ordre de 64 à 73% de la population, soit environ 150 à 170 habitants supplémentaires.